

À l'attention des fédérations nationales de football
et des confédérations

Circulaire n°29

Nouveaux tests approuvés

- Comportement des participants
- Pertes de temps occasionnées par les gardiens
- Annonce de l'arbitre après une analyse vidéo ou une longue vérification

Zurich, le 22 mars 2024
SEC/2024-C429/bru

Madame, Monsieur,

Lors de sa séance de travail annuelle du 28 novembre 2023, et à la suite d'importantes consultations avec les principaux acteurs du football, issus de toutes les régions du monde et représentant l'intégralité de la pyramide du football, le conseil d'administration de l'IFAB a approuvé plusieurs tests visant à améliorer le comportement des participants sur et en dehors du terrain.

Si ces mesures, qui ont été confirmées par la 138^e assemblée générale annuelle de l'IFAB tenue le 2 mars 2024, devraient avoir une incidence positive sur le jeu, elles pourraient toutefois nécessiter des ajustements pendant la période de tests afin de s'assurer qu'elles traitent les problèmes pertinents de la façon la plus efficace et adéquate possible. Il a été convenu que les tests approuvés seraient réservés aux compétitions n'impliquant pas les équipes des deux plus hautes divisions nationales ou les équipes nationales « A ». Cela permettra d'éviter que des équipes soient confrontées à des règles différentes dans les différentes compétitions auxquelles elles participent.

Une fois la première phase de tests effectuée et ses résultats analysés, l'IFAB décidera si les protocoles doivent être ajustés, et si ces tests peuvent être étendus aux compétitions de haut niveau, y compris les compétitions internationales.

En plus de ces nouveaux tests, les membres ont convenu de prolonger le test en cours portant sur l'explication et la communication par l'arbitre de la décision finale consécutive à une analyse vidéo ou une longue vérification impliquant l'assistance vidéo à l'arbitrage (voir point II).

Il a également été convenu d'étudier l'actuel recours aux exclusions temporaires dans le football de base et de jeunes afin de déterminer la nécessité d'apporter d'autres modifications aux directives, et si les exclusions temporaires peuvent être étendues aux niveaux supérieurs.

I. Tests portant sur le comportement des participants

Il est évident depuis longtemps que le mauvais comportement des participants a de nombreuses répercussions négatives sur le football, portant notamment préjudice au recrutement et à la rétention des arbitres et diminuant l'attrait de notre sport auprès des joueurs, des entraîneurs, des administrateurs, des spectateurs, des diffuseurs et des sponsors.

L'IFAB a par conséquent mené d'importantes recherches afin d'identifier de possibles moyens de remédier à ce problème et de pouvoir agir pendant ou après les matches (notamment via les Lois du Jeu, l'éducation des jeunes joueurs et l'imposition de mesures disciplinaires) afin de rendre le football plus sûr, plus divertissant et plus attrayant.

Les Lois du Jeu explicitent en détail les mesures pouvant être prises sur le terrain, tandis que les événements survenant après les rencontres sont du ressort des instances organisant les compétitions ou approuvant leur tenue (fédérations locales, régionales et nationales de football ; les confédérations et la FIFA). Seule une approche holistique impliquant toutes les composantes et tous les niveaux du football peut générer un changement positif perceptible et durable.

Nous estimons qu'il est urgent d'agir pour lutter contre les comportements inacceptables, remédier à la pénurie grandissante d'arbitres et réduire le risque que les jeunes délaissent le football, que ce soit en tant que participants ou en tant que spectateurs.

Dans le cadre des recherches menées par l'IFAB, nous avons sollicité les observations et suggestions de différentes parties prenantes de l'ensemble de la pyramide du football et dans le monde entier. Les retours obtenus ont unanimement appuyé le besoin pour l'IFAB de prendre des mesures immédiates pour lutter contre la tendance inquiétante que représente le mauvais comportement des participants dans le football.

Bien que cette tâche s'annonce complexe, l'IFAB estime qu'il est de sa responsabilité d'introduire des mesures, par le biais des Lois du Jeu, qui pourraient être mises en œuvre à tous les niveaux de notre sport.

Lors de la séance de travail annuelle, ont été approuvés deux tests visant à améliorer le comportement des participants (voir ci-après) et à lutter contre les pertes de temps et la volonté de « casser » le rythme des matches parfois observées chez les gardiens de but. Les protocoles de ces deux tests sont joints en annexe et disponibles en ligne sur <http://www.theifab.com/fr/>.

Les organisateurs de compétitions souhaitant participer à ces tests doivent, avec l'accord de leur fédération nationale, solliciter l'autorisation préalable de l'IFAB.

Une synthèse des chacun de ces tests est présentée ci-dessous.

1. Périmètre autour de l'arbitre réservé au capitaine

Il arrive régulièrement que des joueurs se ruent vers l'arbitre, l'encerclent et/ou le prennent à partie. Des tels comportements constituent un manque de respect envers l'arbitre, nuisent à l'image du football et peuvent s'avérer intimidants et démoralisants.

Dans le cadre de ce test, seul le capitaine (portant un brassard d'identification) peut pénétrer dans une zone dématérialisée d'un rayon de 4 mètres autour de l'arbitre une fois que le (nouveau) signal a été donné. Tout autre joueur qui s'approche de l'arbitre est passible de sanctions.

2. Pauses d'apaisement

Les arbitres ont l'autorité d'interrompre, de suspendre ou d'arrêter définitivement un match en raison d'interférences extérieures (par exemple, le comportement de spectateurs). Toutefois, le comportement des joueurs et des officiels d'équipe peut générer d'importantes altercations susceptibles de menacer la sécurité des joueurs et des arbitres.

Dans de telles situations, il pourrait être bénéfique d'interrompre formellement le jeu afin de calmer les esprits et d'apaiser les tensions. Ce test confère à l'arbitre l'autorité de décréter formellement une pause d'apaisement (à l'aide d'un nouveau signal), ce qui peut permettre de prévenir d'autres altercations et d'empêcher l'arrêt définitif d'un match. Le recours à de telles pauses d'apaisement permettra de responsabiliser les capitaines et les entraîneurs, qui devront encourager leurs joueurs et officiels d'équipe à adopter un comportement responsable.

3. Ballon conservé trop longtemps à la main par le gardien

Le fait qu'un gardien conserve le ballon en main trop longtemps est généralement considéré comme une tactique antisportive destinée à perdre du temps ou « casser le rythme » du match. Elle est source de frustration pour l'équipe adverse, puisque cette dernière n'a pas la possibilité de regagner la possession du ballon.-

À l'heure actuelle, un coup franc indirect peut être accordé lorsqu'un gardien de but demeure en possession du ballon avec ses mains pendant plus de six secondes. Toutefois, les arbitres appliquent rarement cette règle car les coups francs indirects dans la surface de réparation sont très difficiles à gérer, et beaucoup considèrent cette sanction comme trop sévère étant donné qu'elle offre une occasion de but significative à l'équipe adverse, qui n'avait pourtant pas la possession du ballon.

Ce test :

- porte à huit secondes la durée pendant laquelle un gardien est en droit de conserver le ballon en mains ; et
- sanctionne les infractions d'une manière plus appropriée à travers l'octroi d'un corner **ou** d'une touche à hauteur du point de penalty (les compétitions doivent choisir un de ces deux types de reprise du jeu pour tous leurs matches).

Comme cela se fait déjà au futsal et en beach soccer, l'arbitre devra lever la main afin d'indiquer visuellement le décompte des cinq dernières secondes.

L'IFAB est fermement convaincu que chacun des tests susmentionnés pourrait permettre d'améliorer significativement le football.

Outre ces tests, l'IFAB continuera d'étudier d'autres stratégies et possibilités de combattre les mauvais comportements chez les participants.

II. Annonce de l'arbitre après une analyse vidéo ou une longue vérification

Lors de sa 137^e assemblée générale annuelle en 2023, et afin d'apporter plus de clarté au processus décisionnel, l'IFAB a autorisé la FIFA à réaliser des tests concernant l'explication et l'annonce publiques par l'arbitre – dans le stade et en direct à la télévision – de sa décision finale consécutive à une analyse vidéo ou une longue vérification impliquant l'assistance vidéo à l'arbitrage.

Menés avec succès lors de plusieurs compétitions de la FIFA en 2023, les tests portant sur les annonces sont désormais élargis aux autres compétitions qui souhaiteraient y prendre part. Pour ce faire, les compétitions doivent obtenir l'autorisation de l'IFAB et s'engager à respecter les directives technologiques et d'arbitrage produites par la FIFA.

Pour de plus amples informations et/ou pour demander à participer à l'un des tests susmentionnés, veuillez écrire à trials@theifab.com. Veuillez noter que toute candidature d'un organisateur de compétition doit être déposée par sa fédération nationale ou confédération (le cas échéant), et soutenue par cette dernière.

L'IFAB apprécie énormément le soutien reçu du monde du football, qui permet aux Lois du Jeu d'évoluer pour rendre le football encore plus juste, accessible et agréable, de la base au plus haut niveau. Les tests évoqués dans la présente circulaire constituent une étape importante en ce sens.

Nous vous remercions de votre attention. N'hésitez pas à nous contacter en cas de question ou pour toute demande de renseignements.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

The IFAB



Lukas Brud

Secrétaire

Copie à : FIFA

Pièces jointes mentionnées

Informations sur le test

Périmètre autour de l'arbitre réservé au capitaine

- Protocole
- Autorisation, organisation et retours

Version 1, mars 2024

The International Football Association Board

Münstergasse 9, 8001 Zurich, Suisse

Tél. : +41 (0)44 245 1886

theifab.com

Contexte

Loi 5 – Arbitre, 2. Décisions de l'arbitre

« L'arbitre prend des décisions au mieux de ses capacités, conformément aux Lois du Jeu et dans l'esprit du jeu. Les décisions arbitrales reposent sur l'opinion de l'arbitre qui décide de prendre les mesures appropriées dans le cadre des Lois du Jeu. Les décisions de l'arbitre sur des faits en relation avec le jeu sont définitives, y compris la validation d'un but et le résultat du match. Les décisions de l'arbitre et de tous les autres officiels de match doivent toujours être respectées. »

En dépit des objectifs qui sous-tendent la Loi 5, les décisions de l'arbitre et des autres officiels de match donnent régulièrement lieu à des désapprobations, manifestées par la parole ou par des gestes. Il arrive également que des joueurs se ruent vers l'arbitre, l'encerclent ou le prennent à partie. De tels comportements constituent un manque de respect envers l'arbitre, nuisent à l'image du football et peuvent s'avérer intimidants et démoralisants. Ils sont d'ailleurs l'une des principales causes de démission chez les arbitres. Il convient donc de prendre des mesures pour lutter contre ces comportements et protéger les arbitres.

La communication entre l'arbitre et les joueurs est essentielle et, lorsque la façon dont un joueur communique verbalement devient inacceptable, l'arbitre est habilité à l'avertir (carton jaune) ou à l'exclure (carton rouge).

Le présent protocole vise en premier lieu à empêcher les joueurs de se diriger vers l'arbitre, ce qui peut résulter très menaçant, en particulier quand plusieurs joueurs s'approchent trop près de l'arbitre et/ou l'encerclent. Il est possible de prévenir ce genre d'intimidation en créant un périmètre de sécurité autour de l'arbitre, dans lequel seul le capitaine de chaque équipe est autorisé.

Mettre en place des tels périmètres permet de responsabiliser le capitaine, qui devra encourager ses coéquipiers à adopter un comportement adéquat. Le capitaine pourra s'approcher de l'arbitre et devra faire le nécessaire pour que ses coéquipiers respectent le périmètre réservé au capitaine.

Le protocole décrit ci-dessous, qui sera testé dans l'optique de garantir la sécurité des arbitres et de préserver l'image du football, élargira également le champ des responsabilités du capitaine.

Protocole

La procédure suivante sera appliquée :

- L'arbitre peut amorcer le protocole à tout moment, même s'il est plus probable qu'il y ait recours à la suite d'une décision majeure et pour prévenir un risque de confrontation.
- L'arbitre siffle et amorce le protocole en utilisant le nouveau signal suivant :

- il lève les deux bras au-dessus de sa tête et les croise au niveau de ses poignets,
- il décroise les bras et les tend devant lui en effectuant un geste de poussée, paumes ouvertes en direction des joueurs, pour leur signifier de rester à distance.



- Si nécessaire, l'arbitre peut s'éloigner des joueurs pour créer un périmètre réservé au capitaine.
- Cette zone s'étend sur un rayon de 4 mètres autour de l'arbitre.
- Aucun joueur autre que le capitaine, qui doit porter un brassard d'identification, n'est autorisé à pénétrer dans le périmètre réservé au capitaine.
- Le capitaine est, dans une certaine mesure, responsable d'encourager ses coéquipiers à rester en dehors du périmètre réservé au capitaine et à se tenir à au moins 4 mètres de l'arbitre.
- Tout joueur autre que le capitaine qui pénètre dans le périmètre réservé au capitaine doit être averti (carton jaune) pour avoir manifesté sa désapprobation en actes.
- Si plusieurs joueurs d'une même équipe pénètrent dans le périmètre réservé au capitaine, l'un d'entre eux au moins sera averti (carton jaune). Il s'agira en principe du premier joueur non autorisé qui aura pénétré dans le périmètre, ou du joueur qui se montre le plus agressif.
- Tout incident au cours duquel plusieurs joueurs non autorisés d'une même équipe pénètrent dans le périmètre réservé au capitaine doit être signalé aux autorités compétentes après le match*.
- Le capitaine doit s'approcher de l'arbitre et échanger avec lui de manière respectueuse. En cas de manquement, des sanctions disciplinaires peuvent être prononcées.
- Après s'être entretenu avec le(s) capitaine(s), l'arbitre peut décider de retarder la reprise du jeu pour laisser le temps au(x) capitaine(s) d'expliquer la décision à ses/leurs coéquipiers, de demander à ce qu'ils se comportent de façon adéquate, etc.

**Il est fortement recommandé que les organisateurs de compétition prévoient des sanctions pour les cas où plusieurs joueurs d'une même équipe pénétreraient dans le périmètre réservé au capitaine.*

Autorisation, organisation et retours

Ce test est réservé aux compétitions n'impliquant pas les équipes des deux plus hautes divisions nationales ou les équipes nationales « A ».

Le présent protocole doit être appliqué dans son intégralité. Aucune variation n'est autorisée, sauf en cas d'autorisation préalable écrite de l'IFAB.

Les organisateurs de compétition doivent demander à l'IFAB – à travers leur association membre ou leur confédération d'affiliation (le cas échéant) – l'autorisation de participer en spécifiant la ou les compétition(s) concernée(s). L'IFAB pourra demander des informations complémentaires.

L'IFAB autorisera en principe les organisateurs de compétition à participer sous réserve que ces derniers satisfont aux exigences requises, et notamment à l'obligation de fournir des retours et des informations/données (à la demande de l'IFAB) pour permettre l'évaluation du test.

Pour plus de renseignements ou pour demander à prendre part à ce test, veuillez contacter trials@theifab.com.

Informations sur le test

Pauses d'apaisement

- Protocole
- Autorisation, organisation et retours

Version 1, mars 2024

Contexte

La Loi 5 confère à l'arbitre l'autorité d'interrompre, de suspendre ou d'arrêter définitivement un match en raison d'interférences extérieures (par exemple, le comportement de spectateurs). Il arrive par ailleurs que le comportement des participants (joueurs et officiels d'équipe) génère d'importantes altercations qui menacent la sécurité des joueurs et des arbitres.

Dans de telles situations, il pourrait être bénéfique d'interrompre formellement le jeu afin de calmer les esprits et d'apaiser les tensions. Il pourrait ainsi être utile de conférer à l'arbitre l'autorité de décréter formellement une pause d'apaisement afin de prévenir d'autres altercations et empêcher l'arrêt définitif d'un match.

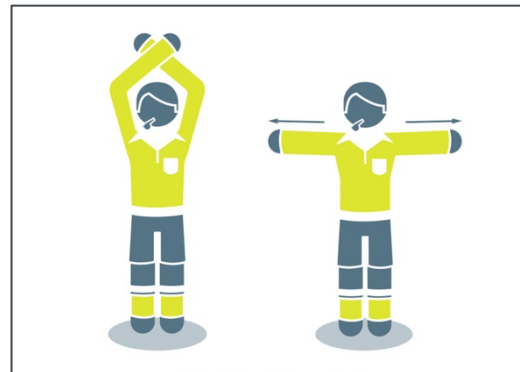
Le recours à de telles pauses d'apaisement permettra de responsabiliser les capitaines et les entraîneurs, qui devront encourager leurs coéquipiers et les officiels d'équipe à adopter un comportement adéquat.

Protocole

La procédure suivante sera appliquée :

- L'arbitre siffle et ordonne une pause d'apaisement en utilisant le nouveau signal suivant :

- il lève les deux bras au-dessus de sa tête et les croise au niveau de ses poignets,
- il décroise ses bras et les écarte latéralement en effectuant un geste de poussée vers l'extérieur au niveau des épaules afin d'indiquer que les joueurs doivent se rendre dans leur surface de réparation respective (ou dans toute autre zone indiquée par l'arbitre pour des raisons de sécurité).



- À la suite de ce signal, tous les joueurs doivent se rendre dans leur surface de réparation respective et y rester afin d'éviter toute interaction négative avec les spectateurs et les officiels de l'équipe adverse.
- Un joueur qui ne respecte pas l'obligation de rester dans sa surface de réparation peut être averti (carton jaune).
- Les deux capitaines, les deux entraîneurs et toute autre personne dont la présence aura été jugée appropriée par l'arbitre – par exemple délégué(s) ou responsable(s) de la sécurité – rejoindront l'arbitre et les autres officiels de match dans le rond central. L'arbitre expliquera alors pourquoi le jeu a été interrompu ainsi que les étapes suivantes.
- Les autres officiels d'équipe, les remplaçants et les joueurs remplacés doivent rester en dehors du terrain et à l'intérieur de la surface technique s'il y en a une, à l'exception d'un officiel d'équipe

qui est en droit d'apporter des boissons à ses joueurs et/ou d'évaluer ou de traiter tout joueur blessé.

- L'arbitre informera les capitaines et les entraîneurs de la durée vraisemblable de la pause d'apaisement, qui sera décidée par l'arbitre en fonction de la nature et de l'ampleur de l'altercation ainsi que d'autres facteurs, par exemple les conditions météorologiques (par temps froid ou humide, il sera généralement préférable d'observer une pause d'apaisement plus courte que par temps chaud).
- L'arbitre demandera aux capitaines et aux entraîneurs de parler à leurs joueurs de la nécessité de se calmer et d'adopter un comportement adéquat lorsque le match reprendra, pour éviter des blessures et/ou l'arrêt définitif du match.
- Lorsque l'arbitre estimera que le jeu peut reprendre, les capitaines seront de nouveau convoqués dans le rond central et informés par l'arbitre du moment où le match reprendra. Une courte période d'échauffement pourra être considérée comme appropriée pour éviter des blessures.
- Un maximum de deux pauses d'apaisement sont autorisées dans un même match.
- Si, après avoir ordonné deux pauses d'apaisement, l'arbitre estime que les conditions ne permettent pas de reprendre sereinement le jeu, le match sera arrêté définitivement.
- S'il l'estime nécessaire, l'arbitre peut arrêter définitivement un match sans avoir au préalable ordonné une pause d'apaisement ou après avoir ordonné une seule pause d'apaisement.
- L'arbitre consignera les détails de toute pause d'apaisement dans son rapport d'après-match.

Suspension d'un match pour interférence extérieure (comportement des non-participants)

- Si l'arbitre décide de suspendre un match en raison d'interférences extérieures, il peut indiquer que le match est suspendu en effectuant la première partie du signal susmentionné, à savoir en levant ses bras au-dessus de sa tête et en les croisant au niveau des poignets.
- L'arbitre est tenu(e) d'indiquer aux joueurs où ils doivent se rendre – pour des raisons de sécurité, il peut s'agir des vestiaires ou du tunnel d'accès au terrain, mais pas des surfaces de réparation.

Autorisation, organisation et retours

Ce test est réservé aux compétitions n'impliquant pas les équipes des deux plus hautes divisions nationales ou les équipes nationales « A ».

Le présent protocole doit être appliqué dans son intégralité. Aucune variation n'est autorisée, sauf en cas d'autorisation préalable écrite de l'IFAB.

Les organisateurs de compétition doivent demander à l'IFAB – à travers leur association membre ou leur confédération d'affiliation (le cas échéant) – l'autorisation de participer en spécifiant la ou les compétition(s) concernée(s). L'IFAB pourra demander des informations complémentaires.

L'IFAB autorisera en principe les organisateurs de compétition à participer sous réserve que ces derniers satisfont aux exigences requises, et notamment à l'obligation de fournir des retours et des informations/données (à la demande de l'IFAB) pour permettre l'évaluation du test.

Pour plus de renseignements ou pour demander à prendre part à ce test, veuillez contacter trials@thefab.com.

Informations sur le test

Ballon conservé trop longtemps à la main par le gardien : nouvelle limite de huit secondes et options pour la reprise du jeu en cas d'infraction

- Protocole
- Autorisation, organisation et retours

Version 1, mars 2024

The International Football Association Board

Münstergasse 9, 8001 Zurich, Suisse

Tél. : +41 (0)44 245 1886

theifab.com

Contexte

Conformément à la Loi 12, un gardien de but est autorisé à être en possession du ballon avec ses mains pendant un maximum de six secondes avant de le relâcher. En plus d'entraîner une perte de temps, le fait qu'un gardien de but garde le ballon en main trop longtemps constitue une tactique antisportive étant donné que, si un gardien a le ballon en main, un adversaire ne peut pas le lui disputer. Par ailleurs, ce type de comportement suscite généralement la frustration chez les spectateurs.

Un coup franc indirect peut être accordé si un gardien de but demeure en possession du ballon avec ses mains pendant plus de six secondes. Toutefois, les arbitres appliquent rarement cette règle, principalement pour les raisons suivantes :

- Il est souvent très compliqué de gérer un coup franc indirect dans la surface de réparation, en particulier s'il doit être tiré depuis une distance inférieure ou égale à 9,15 mètres par rapport au but, les joueurs de l'équipe en défense devant se tenir sur leur ligne de but, entre les poteaux.
- Certaines personnes estiment qu'accorder un coup franc indirect confère un avantage excessif à l'équipe non fautive, qui hérite ainsi d'une véritable occasion de but alors qu'elle n'avait aucune possibilité de marquer au moment où l'infraction a été commise dans la mesure où elle n'était pas en possession du ballon.

Un gardien qui garde le ballon en main pendant plus de six secondes le fait pour perdre du temps, le relâcher le plus tard possible et réduire les risques que son équipe perde la possession. Le risque de perdre la possession du ballon en cas d'infraction induit donc un effet dissuasif notable. En conséquence, faire respecter systématiquement l'interdiction pour le gardien de garder trop longtemps le ballon en main et assortir cette infraction d'une reprise du jeu impliquant que le gardien (et donc son équipe) perde la possession pourrait entraîner la disparition de ce type d'infraction, ou en réduire la fréquence.

La Loi 12 précise le moment où doit commencer le décompte des six secondes :

Un gardien de but est considéré comme en possession du ballon avec ses mains quand :

- *il tient le ballon entre ses mains ou entre sa main et une surface (par exemple, le sol, son corps) ou quand le ballon entre en contact avec une partie quelconque de ses mains ou de ses bras, sauf si le ballon rebondit sur lui ou qu'il l'a repoussé ;*
- *il tient le ballon sur sa main ouverte ;*
- *il fait rebondir le ballon sur le sol ou le lance en l'air.*

Les analyses indiquent que trois situations typiques se dégagent lorsque le gardien tient le ballon dans ses mains/doit le relâcher :

- Le gardien relance rapidement pour initier une offensive ; dans ces cas-là, il garde généralement le ballon en main bien moins de six secondes.

- Le gardien cherche à relancer mais n'en a raisonnablement pas la possibilité (par exemple, ses coéquipiers ne sont pas encore disponibles/replacés ou d'autres joueurs, adversaires ou coéquipiers, le gênent) ; il garde alors généralement le ballon en main pendant six à huit secondes environ.
- Le gardien cherche délibérément à perdre du temps, dans de nombreux cas en allant et en restant au sol sans raison avant de se relever lentement ; dans ces situations, le gardien tient le ballon en main pendant bien plus de six secondes, parfois même pendant plus de 20 secondes.

Ainsi, compte tenu du deuxième cas de figure, une limite de huit secondes sera testée, l'idée étant de ne pas pénaliser les gardiens qui cherchent effectivement à relâcher le ballon dans le délai imparti, mais qui n'en ont pas la possibilité pour une raison indépendante de leur volonté.

Protocole

Reprises du jeu

Les compétitions prenant part au test devront opter pour une des reprises du jeu ci-dessous et l'appliquer dans tous les matches :

- Corner.
- Rentrée de touche (effectuée à hauteur du point de penalty).

Procédure

La procédure suivante sera appliquée :

- L'arbitre commence à compter jusqu'à huit à partir du moment où le gardien est clairement en possession du ballon avec ses mains.
- L'arbitre indique clairement de la main le décompte à partir de cinq (comme pour le décompte des quatre secondes au futsal et en beach soccer).
- Le corner ou la rentrée de touche accordés en cas d'infraction sont effectués du côté le plus proche de l'endroit où se situait le gardien au moment où il a été pénalisé.
- Le gardien de but reçoit une mise en garde lors d'une première infraction et un avertissement (carton jaune) en cas de récidive(s) durant le match.

Autorisation, organisation et retours

Ce test est réservé aux compétitions n'impliquant pas les équipes des deux plus hautes divisions nationales ou les équipes nationales « A ». Le présent protocole doit être appliqué dans son intégralité. Aucune variation n'est autorisée, sauf en cas d'autorisation préalable écrite de l'IFAB.

Les organisateurs de compétition doivent demander à l'IFAB – à travers leur association membre ou leur confédération d'affiliation (le cas échéant) – l'autorisation de participer en spécifiant la ou les compétition(s) concernée(s). L'IFAB pourra demander des renseignements complémentaires.

L'IFAB autorisera en principe les organisateurs de compétition à participer sous réserve que ces derniers satisfont aux exigences requises, et notamment à l'obligation de fournir des retours et des informations/données (à la demande de l'IFAB) pour permettre l'évaluation du test.

Pour plus de renseignements ou pour demander à prendre part à ce test, veuillez contacter trials@thefab.com.